

Interface 27

Interface, numéro 27 | Revue éditée par la FAI | Juin 2018

Urbanisme à Genève
Où va la ville ?



QUARTIER OXYGÈNE, LA CHAPELLE À LANCY © B. SCHMIDIG

ÉLECTIONS	
Présidence et Conseil de la FAI	4
ÉDITORIAL	
Passage de relais	6
DOSSIER	
Urbanisme à Genève	8-23
Projet d'agglo	10
La réforme des PLQ sous la loupe	13
L'exemple des voies vertes	16
Quel avenir pour la zone villa ?	21
La culture du projet	22
CONCOURS	
Cycle d'orientation de Renard-Balexert	24
ZOOM SUR	
Distinctions SIA 2018	26
NEWS	
Genève en projets	28
La formation de géomètre	28
Distinction romande d'architecture 2018	29
PUBLICATIONS	
Faces, retour sur un retour	30
Philanthropie et patrimoine bâti	31
EXPOSITIONS	
La MA au Pavillon Sicli	32
À VENIR	
Interface 28	34



26
Distinctions
SIA 2018



8-23
Où va
la ville ?



30
« Faces parcourt le territoire en relief de nos contrées pour saisir les contours de la notion d'infrastructure profondément ancrée dans notre histoire. »



EN COUVERTURE

Variante d'aménagement du secteur Acacias, grand projet PAV. Source : Maquette Ville de Genève

Assemblée générale FAI Législature 2018-2020

Suite à l'assemblée générale des délégués qui s'est tenue le lundi 4 juin 2018 à la FER, nous avons le plaisir de vous présenter les membres du Conseil de la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) pour les deux années à venir.



Nadine Couderq Nouvelle présidente de la FAI

Nadine Couderq siège au Conseil de la FAI depuis 2014. Ingénieure géomètre officielle, directrice de la société MBC ingéo SA, elle a présidé la section genevoise de la SIA de 2014 à 2016 et fut trésorière de la Maison de l'architecture de Genève de 2010 jusqu'à 2012.

Ces deux dernières années, elle a assuré la vice-présidence de la FAI aux côtés du président sortant Patrice Bezos. Nul doute qu'elle assurera parfaitement cette succession, car elle maîtrise déjà avec brio tant la pratique des arcanes de notre fédération, que celles des associations qui la composent. La FAI passera donc le cap de ses quinze ans avec, à sa tête, sa première femme présidente.

Bénédicte Montant
past-présidente Commission promotion
et communication de la FAI



Conseil FAI Liste des membres

Présidente
Nadine Couderq,
géomètre (AGG)

Vice-président
Philippe Meier,
architecte (FAS)

Past-président
Patrice Bezos,
architecte (AGA)

Trésorier
Michel Grosfillier
architecte (AGA)

Membres
Serge Serafin, président AGA
Christian Haller, président AGG
Samuel Dunant (AGG)
Cédric Dubois, président AGI
Bastien Pellodi (AGI)
Mireille Adam-Bonnet,
co-présidente FAS
Raphaël Nussbaumer (FAS)
Marcio Bichsel, président SIA
Didier Collin (SIA)
Carlo Zumbino (SIA)

Secrétaire permanente
Dana Dordea

Nota bene
Les membres des différentes commissions de la FAI et de l'Etat seront élus en septembre.
Nous y reviendrons dans le prochain numéro d'Interface.



Bénédicte Montant Douze ans au service de notre fédération

Elle est la longue dame blonde qui, à la FAI et dans bien d'autres lieux, dispense avec générosité et énergie une aide bienveillante à ses confrères, à ses amis.

Avec une main de velours dans un gant de soie – car l'élégance est l'une de ses caractéristiques – elle a dirigé et développé notre revue semestrielle pendant douze ans avec la complicité de Marie-Christophe Ruata-Arn et d'Antoine Bellwald.

Bénédicte Montant a fait d'Interface la voix de la FAI. Elle a structuré les rubriques et créé le principe du cahier central qui traite, sur une vingtaine de pages, un thème important de nos professions.

Elle a organisé la communication de la FAI avec six différents comités et cinq présidents successifs. Nous lui devons en très grande partie le fait que notre Fédération soit devenue l'interlocuteur incontournable des autorités genevoises.

Qu'elle trouve, ici, la marque de notre vive reconnaissance et de notre amitié.

Patrice Bezos, architecte AGA-SIA
past-président de la FAI

La dernière assemblée générale des délégués de la FAI a été aussi marqué par un changement de présidence. Ce qui nous vaut exceptionnellement un double point de vue sur le passé et l'avenir de notre Fédération.

Passage de relais
Deux éditos valent mieux qu'un

Constat et billet d'humeur

Patrice Bezos, past-président de la FAI

Je devrais donc, comme il est d'usage, vous assener un bilan de ce qui a été réalisé par notre Conseil pendant ces deux dernières années. Vous parler aussi des actions futures, engagées ou à démarrer de toute urgence... je laisse ce soin à notre nouvelle présidente Nadine Couderq. Vous me pardonnerez, en lieu et place, de terminer sur un constat et un billet d'humeur.

Il y a en effet une lourde menace qui pèse sur nos professions plus que les légitimes, mais somme toute anecdotiques, préoccupations quotidiennes du type enregistrement de dossier, préavis manquant sur le « sad-consult » et autres fadaïes administratives. Je veux parler de l'attaque frontale de la Commission de la concurrence – la fameuse Comco – sur les honoraires SIA des mandataires. C'est grave docteur? Oui, très grave!

C'est grave parce que cela dit tout de l'avenir sombre que la dérégulation économique va provoquer pour nos métiers. Certes, on en sentait déjà les effets depuis quelques années: tel ingénieur faisait réaliser ses calculs statiques en Inde, en Chine, voire en Pologne pour ceux qui sont le moins enclin à l'exotisme. Tel architecte sous-traitait ses plans d'exécution en Hongrie, en Espagne, au Portugal, histoire de tout de même rester dans le système métrique...

En fait ce qui change surtout c'est que ce qui était le choix de quelques uns va devenir l'obligation de tout le monde.

Le tarif horaire de 165.- (rarement appliqué par ailleurs) était déjà moins élevé qu'une heure de mécanicien chez Volkswagen ou qu'un déplacement de plombier à domicile. Mais maintenant, quand les CFF, parmi d'autres, adjugent des prestations d'ingénieur civil à 66.- de l'heure, je pense à la perte de travail,

de savoir-faire, et finalement de culture que ce mécanisme provoquera à terme pour nos professions.

La Comco nous prépare la mondialisation des prestations d'architecte et d'ingénieur, et je ne pense pas que cela soit pour le meilleur mais bien pour le pire. La fragile référence des honoraires aux normes SIA est en train de céder, et les Suisses, toujours très bons élèves de l'Organisation mondiale du commerce, se tirent une balle dans le pied... une de plus!

Vous voudrez donc bien m'excuser, j'en suis certain, de vous quitter sur ce constat amer et ces sombres perspectives. Je suis un peu pressé. Je dois préparer mes valises pour un pays ensoleillé et bon marché où je pourrai(s) faire dessiner mes projets. □



Bien cordialement à tous,



De nombreux projets en chantier

Nadine Couderq, présidente de la FAI

Permettez-moi de remercier notre président sortant, Patrice Bezos, pour le travail considérable qu'il a abattu durant les deux années qui viennent de s'écouler, ainsi que pour ce billet d'humeur qu'il a choisi de partager avec nous.

Force est malheureusement de constater que la qualité des prestations offertes par les architectes et les ingénieurs n'intéresse plus grand monde; le coût reste la seule préoccupation de tous. À croire que tous les architectes et tous les ingénieurs se valent et que le montant des honoraires est le seul moyen de les départager! Oui, ce qui est en train de se passer est effectivement très grave Docteur!

Un changement de présidence implique aussi un changement de past-président et je ne peux écrire ces quelques lignes sans remercier Daniel Starrenberger, président de la FAI de 2014 à 2016 et past-président de 2016 à 2018 pour son engagement sans faille. Il quitte notre Conseil, mais la FAI sait qu'elle pourra continuer à compter sur lui.

2018 marque les quinze ans de la FAI. L'assemblée constituante a en effet eu lieu le 11 juin 2003. Quinze années et pas moins de sept présidents: Athanase Spitsas (architecte), Erik Langlo (ingénieur), Carmelo Stendardo (architecte), Jean-Pierre Stefani (architecte), Charles Pictet (architecte), Daniel Starrenberger (ingénieur) et Patrice Bezos (architecte). Quinze années durant lesquelles des hommes et des femmes ont œuvré sans relâche au sein du Conseil et des commissions pour faire de la Fédération ce qu'elle est aujourd'hui à savoir une fédération forte, présente et respectée dans notre canton.

Tant de tâches ont été accomplies, et tant d'autres restent à accomplir!

Notre fédération va s'offrir un nouveau site internet. Les premières maquettes sont en cours de finalisation. Nous espérons pouvoir vous le présenter après l'été. Les rencontres avec les services préavisés de l'ex Département de l'environnement,

des transports et de l'agriculture ont toutes eu lieu. Les séances de travail menées avec la Direction générale de l'agriculture et de la nature, la Direction générale de l'eau, la Direction générale de l'environnement et la Direction générale des transports ont été le cadre d'échanges très intéressants qui se traduiront par la mise sur pied de deux ateliers de travail. Les dates et leur contenu vous seront communiqués prochainement.

Cet automne, sous l'impulsion de Monsieur Sylvain Ferretti, directeur général de l'Office de l'urbanisme du Département du territoire (DT), un autre atelier sera organisé afin de partager avec les professionnels que nous sommes, les principes de la nouvelle méthode du Plan localisé de quartier.

Comme vous pouvez l'imaginer, la mise en œuvre de ces ateliers requiert beaucoup de travail en amont, et nous espérons que vous vous déplacerez nombreux pour y assister, démontrant ainsi votre intérêt pour des sujets qui vous concernent directement. Au nom de la FAI, je souhaite d'ores et déjà remercier les fonctionnaires du DT et du DI (Département des infrastructures) pour leur collaboration et pour la tenue de ces futurs ateliers.

Avant de vous laisser vous plonger avec attention dans ce numéro d'Interface présentant un état des lieux de l'urbanisme de notre canton, je souhaite vous écrire encore quelques mots au sujet d'une personne qui a fortement contribué à la qualité de cette revue, puisqu'elle a présidé depuis douze ans la Commission promotion et communication de la FAI. Elle tire sa révérence, avec élégance et avec ce numéro... Bravo et un grand merci à Bénédicte Montant! □



DOSSIER

Urbanisme à Genève

Où va la ville ?

Dossier réalisé par Béatrice Manzoni et Marie-Christophe Ruata-Arn
avec l'aide de la Commission aménagement et urbanisme de la FAI.

Le marketing serait-il en train de supplanter l'information ?

Une ville toujours plus verte, sûre et accueillante quelque soit le lieu, le programme et l'intensité projetée ?

Le dossier du précédent numéro rappelait combien la qualité du logement est indissociable de la qualité de la ville. Or, depuis une dizaine d'années, on assiste à Genève à une crise de l'expertise en matière d'urbanisme et à l'affaiblissement de la culture du projet. Dans ce contexte, on peut légitimement se préoccuper de la façon dont Genève va parvenir à concilier son inscription dans un monde globalisé avec ses particularités géographiques, sociales, culturelles et patrimoniales. Entre refus du changement et frénésie de développement, quelle place reste-t-il pour une culture du projet et un espace du commun ? Une question sensible lorsqu'on observe l'arrivée de nouveaux acteurs privés qui pèsent de tout leur poids dans les décisions d'aménagement, et ceci malgré l'illusion que donnent la « concertation citoyenne » et « le marketing urbain » (voir page ci-contre).

Dans ce numéro, la Commission d'aménagement et d'urbanisme (CAU), groupe de travail actif au sein de la FAI se demande : « Où va la ville » ? Tout au long de ce dossier, elle montre que, s'agissant de rendre les villes plus accueillantes et résilientes face aux changements, il faut repenser le rôle social de l'urbanisme, élaborer, de nouveau, une vision critique du monde et renouer au plus vite avec une culture du projet !

Sommaire

1. Projet d'agglo	10
2. La réforme des PLQ sous la loupe	13
3. L'exemple des voies vertes	16
4. Quel avenir pour la zone villa ?	21
5. La culture du projet	22

Initié au début des années 2000, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (projet d'agglo) a été un véritable bol d'air. Tel est le sentiment partagé par la Commission aménagement du territoire lorsqu'ils considèrent ce projet entre les trois entités voisines. Une appréciation qui met en évidence une période qui a vu se développer une foule de démarches prospectives, par-delà les cultures et les différences institutionnelles. Une approche féconde rendue aussi possible par la mobilisation d'urbanistes compétents.

1. Projet d'agglo

Un projet qui s'essouffle

Avec Christophe Beusch, Patrice Bezos, Philippe Burri, Stéphane Collet, Linda Dakhel, Christine Delarue, Christophe Kobler, Béatrice Manzoni et Michel Nemec

On se permettait de sortir d'un corset mental qui jusqu'alors enfermait le développement urbain genevois à l'intérieur de la ceinture agricole et on se mettait à concevoir une distribution des quartiers, des logements et des activités en intégrant simultanément les dimensions paysagères, les déplacements et la question des écosystèmes», relève Christine Delarue. «Ce n'est que rétroactivement qu'on a pris conscience des changements opérés! On a exploré le territoire en proposant des modes de vies et des usages renouvelés, permettant de nourrir les débats entre urbanistes, société civile et politiques», ajoute Michel Nemec.

«Salué pour son excellence, le projet d'agglo première génération a obtenu des financements de la Confédération mais aussi de l'Etat français, pour des équipements utiles au territoire dans son ensemble», relève Patrice Bezos. Philippe Burri souligne de son côté que «la création de l'école d'infirmière à Annemasse a été l'un des premiers jalons de cette nouvelle dynamique, mais qu'il y a eu aussi la création de lignes de transports publics franchissant la frontière, qui font partie désormais du paysage mental de bien des usagers.»

Dix ans après l'euphorie des débuts, les protagonistes impliqués en tant que projecteurs observent le projet d'agglo phase troisième génération tout comme les projets urbains en cours avec un regard nettement plus nuancé. On regrette que l'Office de l'urbanisme soit passé d'une «dynamique de projet à une phase gestionnaire». Les concepteurs, parmi lesquels figure Béatrice Manzoni, relèvent que les urbanistes genevois ne sont plus associés aux réflexions «alors qu'il s'agirait justement de continuer à faire exister le projet, de l'échelle territoriale jusqu'au dessin des quartiers, des équipements, et des

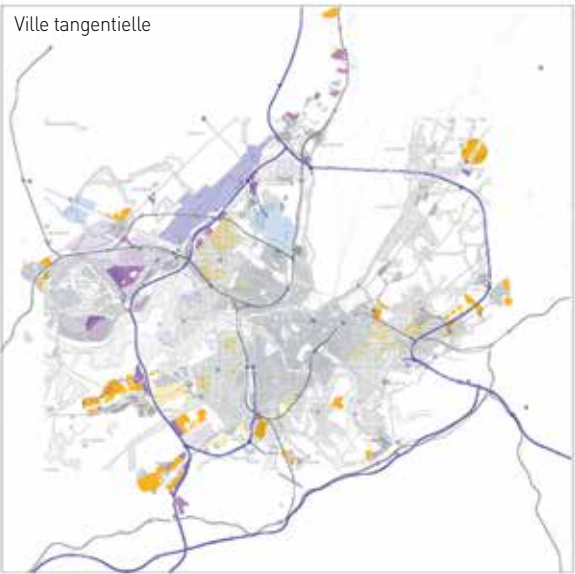
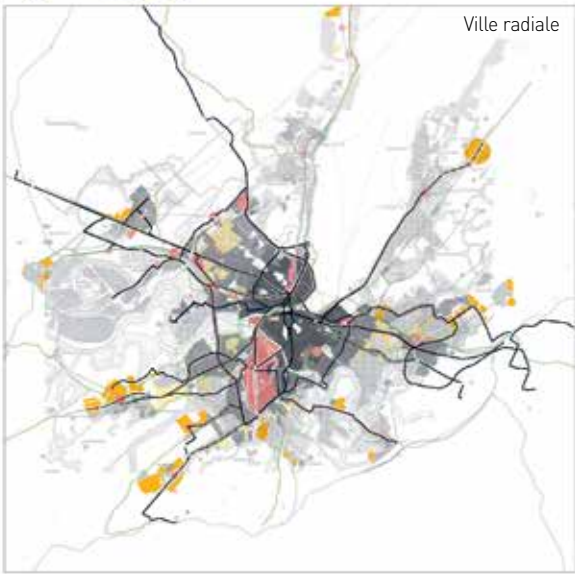
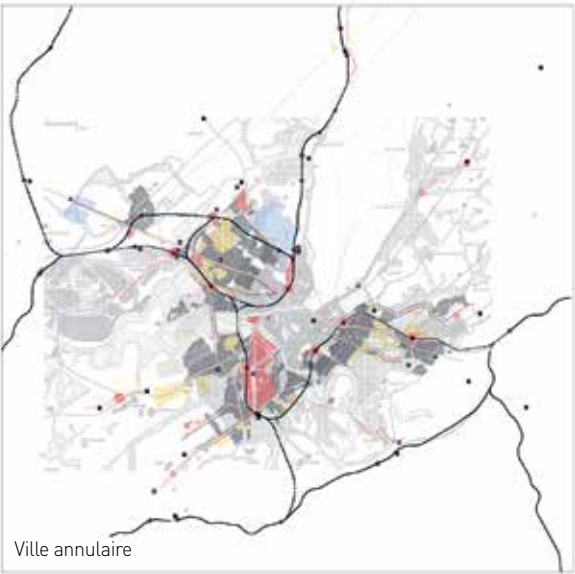
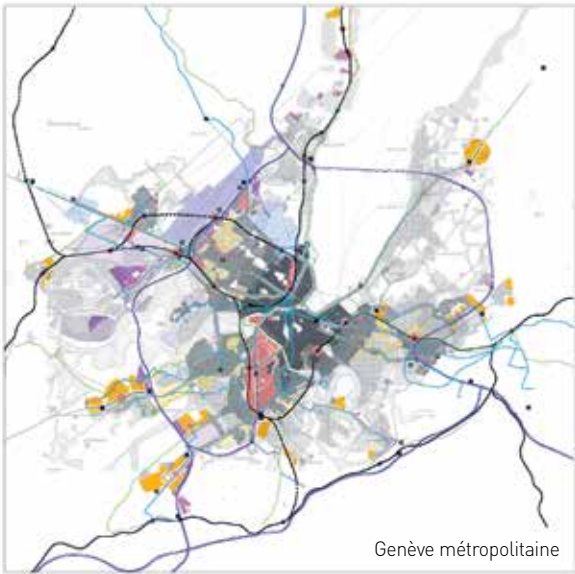
espaces publics, par-delà le découpage fonctionnel des services et l'accumulation des études». Christophe Beusch relève les difficultés concomitantes au passage à l'acte: «Le cas des voies vertes est emblématique d'une infrastructure intercommunale qui devrait être portée avec plus de détermination, à l'image du projet de la renaturation de l'Aire fortement soutenu par les instances cantonales et par des professionnels du projet.»

Plus généralement, on a subrepticement délégué une partie des compétences de l'État aux acteurs privés, qui privilégient la production de tertiaire et de logement haut de gamme. C'est la vogue des partenariats public-privé, qui, en soulageant les services de certaines tâches, les privent de facto du pouvoir de décision et uniformise les pratiques. «On assiste aussi à la multiplication des spécialistes, insiste Linda Dakhel, qui ne font que récolter des données ou appliquer des normes et des indicateurs – indices de densité, de verdure, monitoring, etc. – sans se préoccuper de les penser en termes de projet dans des situations toujours spécifiques.» Tous les membres de la CAU sont frappés par la prééminence technocratique – régime de l'efficacité et règne des chiffres – et par l'affaiblissement du rôle des architectes-urbanistes dans les instances de l'État ou de la Commission d'urbanisme cantonale.

Si l'on peut constater un certain essoufflement du projet d'agglo, c'est aussi que le contexte a changé. En 2015, la Confédération a émis des réserves sur le Plan directeur cantonal 2030, conduisant le Canton à reporter une partie des urbanisations prévues sur des secteurs déjà construits: des surfaces théoriquement densifiables mais qui ne sont pas disponibles!

«Chacun cherche sa maison, la base à partir de laquelle il lui devient possible d'exister. Mais on habite aussi les rues, les villes et les paysages.»

Jean-Marc Besse



Genève métropolitaine
Vision à l'horizon 2030

Une ville en croissance qui s'organise à partir de structures de distribution annulaires, radiales et tangentielles.

S'accompagnant d'une révision mécanique des projets en augmentant les densités et d'une programmation des équipements à minima, le Plan directeur ne propose plus une vision équilibrée des enjeux publics et privés. De plus, le récent désaveu fédéral porté au financement des infrastructures de transports de l'agglo troisième génération compromet son développement. Là encore, il faut reconnaître un paradoxe: la décision qui prive de soutien plusieurs nouveaux projets vient du fait que la Confédération comprend mal le processus mené localement. Certains projets de trams déjà financés ont de fait pris du retard. Et avant même qu'on ait mis les bouchées doubles pour les accompagner, de nouvelles priorités, comme le projet de la traversée du lac, occupe le devant de la scène, alors qu'il n'est pas soutenu par la Confédération.

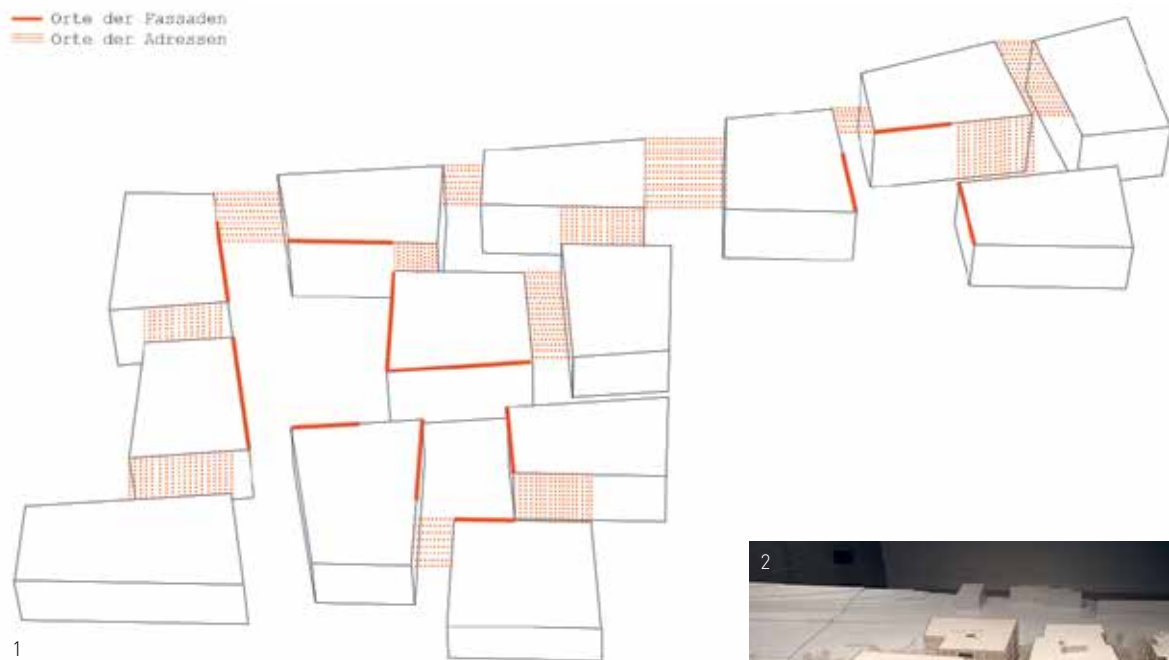
Pour autant la communauté d'agglomération est devenue une réalité. De plus en plus de jeunes urbains actifs ultramobiles se déplacent au quotidien grâce à un réseau de transports qui, petit à petit, s'est déployé sur l'ensemble de l'agglomération. Mais ce serait fâcheux d'oublier que ce ne sont pas les seuls à vivre dans ce territoire. Il est aussi habité par des personnes plus sédentaires, tout aussi concernées par la mondialisation,

sauf que moins performantes et pour qui il n'est pas interdit d'espérer un mieux vivre, et pourquoi pas ensemble.

Lors de son lancement, le projet d'agglo a montré sa capacité à fédérer, en inscrivant nos vies dans un récit commun et dans des projets cherchant à rendre la ville plus habitable. Si aujourd'hui le projet mérite qu'on se préoccupe des conditions nécessaires pour qu'il puisse se déployer, c'est qu'il est menacé. Dans le passage à l'opérationnel, les marges de manœuvre ont disparu pour finalement supprimer toutes formes d'alternatives et d'expériences. À l'heure d'une homogénéisation toujours plus grande des productions urbaines, il est essentiel de ne pas se cantonner aux normes et aux clichés du marketing urbain pour retrouver des processus où s'inventent la différence et le vivre ensemble. «Chacun cherche sa maison, la base à partir de laquelle il lui devient possible d'exister. Mais on habite aussi les rues, les villes et les paysages.»¹ Le projet permet d'explorer ce qu'habiter veut dire, pour nous, aujourd'hui. Sachons le cultiver! □

1 _ Habiter: un monde à mon image, Jean-Marc Besse, Paris, Flammarion, 2013.

Orte der Fassaden
Orte der Adressen



1

Quartier Hunziker
Coopérative Mehr als Wohnen
Zurich, 2007-2014

1_ Conception des espaces publics, extrait du livre «Maison en dialogue», p. 30, FuturaFrosch et Duplex Arch.

2_ Maquette du quartier Hunziker



© VILLE DE ZÜRICH



© WATT AREAL ENERGIE SCHWEIZ

La réforme du Plan localisé de quartier (PLQ) initiée en 2013, devait répondre aux critiques faites à cet instrument légal qui doit favoriser la réalisation cohérente d'un tissu construit, voire de tout un quartier, et permettre la construction d'équipements publics à moindre coût. Passage incontournable dans les procédures de développement urbain, le PLQ a souvent été rendu responsable de la banalisation des formes urbaines.

2. Réforme des PLQ

Un outil au service d'un projet

Béatrice Manzoni

La réforme dite nouvelle méthode du PLQ fut conduite sur deux volets : d'une part un volet législatif modifiant la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) en 2015 et confortant des pratiques expérimentées marginalement telles le périmètre d'implantation (50 %) ou la concertation ; et d'autre part une refonte des processus administratifs visant principalement à accélérer les procédures. Si l'on peut considérer que la souplesse de l'instrument a été renforcée par la modification législative, il faut néanmoins s'interroger sur la refonte administrative.

S'agissant d'élaborer des quartiers qui équilibrent tant les intérêts privés que publics, l'instrument s'en trouve détourné, quand «l'espace public n'est plus défini au stade du PLQ mais renvoyé au niveau de l'autorisation de construire et du premier opérateur». D'autres questions se posent. Ce qui était de la responsabilité de l'État ou de la Commune dans le cas des quartiers de Cressy, du Pommier ou des Vergers, est délégué aux privés qui financent les études, pièce par pièce comme des additions d'opérations ne garantissant plus la qualité urbaine. Or poser la question du logement, c'est poser la question de la ville, de son équipement et de tout programme qui contribue au lien social. C'est dans ce sens que le législateur a assigné un rôle prépondérant aux collectivités publiques et à la Commission cantonale d'urbanisme dans l'élaboration des projets pour s'assurer que l'intérêt général soit garanti.

La concertation vise l'adhésion au projet, mais il serait faux de considérer qu'elle puisse diminuer le risque de recours des voisins. Il ne s'agit pas non plus de laisser croire que ce sont les voisins qui feront le projet. L'urbanisme peut en revanche jouer un rôle fécond en clarifiant les enjeux du site, en problématisant les lignes de conflits, et en exprimant les intérêts des uns et des autres. Le rôle de l'urbaniste est, là encore, de proposer un projet, c'est-à-dire autant d'hypothèses pour l'évolution du

site qui peuvent donner des éléments de débat aux acteurs en présence. Cette phase représente un préalable au choix du projet final qui ne satisfera pas forcément tout le monde. Et si le débat doit être favorisé, il est essentiel que le politique conserve sa vision et sa légitimité pour arbitrer si, malgré tout, aucun consensus n'émerge.

Concernant les périmètres d'implantation, il faudrait évaluer de cas en cas la souplesse à octroyer et non pas la prévoir systématiquement. A titre d'exemple, le quartier *Mehr als Wohnen* à Zurich fixe des aires d'implantation avec 10 % de marge de développement, ce qui n'a pas contraint la diversité typologique ; mais c'est surtout le dessin d'ensemble, comportant une identité particulière et des espaces publics très définis, qui a fédéré des architectures diverses avec trente-cinq coopératives (voir ci-contre). La ville se concrétise dans l'interstice, dans le dialogue entre les pleins et les vides et dans l'articulation entre les domaines public et privé.

Face à la tendance technocratique prise par cette réforme, il paraît nécessaire de reconsidérer le PLQ comme un outil au service d'un projet, un moment de la conception d'un quartier et de son opérationnalité et

revenir aux fondamentaux de l'urbanisme : plans, coupes, maquettes. Si l'on veut dépasser la simple addition d'architectures et créer de véritables quartiers urbains mixtes, c'est le projet et sa conduite spécifique qui doivent avant tout nous préoccuper. Le travail du commun ne peut être formaté, car les solutions sont toujours uniques et spécifiques. Sans le travail des professionnels, l'outil ne produit pas d'alternatives. De même, sans maîtrise foncière, ces solutions ne peuvent se concrétiser ! Pour cela, il est décisif de renforcer le rôle de l'urbaniste, non seulement pour assurer la conception, mais aussi le suivi des projets dans le temps (le long terme) afin de les défendre, de les enrichir et de les infléchir si besoin, dans un processus partagé par tous les acteurs de l'aménagement. □

«Face à la tendance technocratique prise par cette réforme, il paraît nécessaire de reconsidérer le PLQ comme un outil au service d'un projet, ...»



Le « carré vert » sur les friches d'Artamis.

Projet Social loft : ensemble de 200 logements, commerces, ateliers, locaux associatifs et culturels, équipements publics contenant une crèche, une salle d'éducation physique, des locaux pour les activités parascolaires et une salle pluridisciplinaire.

La définition de la voie verte n'est pas unifiée. En France et en Allemagne, les voies dites vertes, telle la ViaRhôna, sont principalement dédiées aux grandes randonnées cyclables. Dans l'aire anglo-saxonne, les *greenways* représentent une grande variété de projets qui valorisent les qualités paysagères : rives, infrastructures ferrées abandonnées, routes historiques, vues. Elles sont plutôt dédiées à la promenade et comportent habituellement une voie cyclable et un cheminement piétonnier.

3. L'exemple des voies vertes

Nécessité d'un portage fort pour l'espace public

Christophe Beusch et Philippe Burri

La conception genevoise des voies vertes est double : il s'agit à la fois d'une offre de mobilité et d'espaces publics pour la population. Chaque élargissement, chaque parc traversé, chaque cours d'eau, peuvent devenir l'occasion d'un séjour de durée variable.

La notion de voie verte s'est propagée dans le sillage du Projet Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse (CEVA) avec la formidable opportunité représentée par la libération de l'ancienne voie ferrée Eaux-Vives/Annemasse. Fin 2007, le tracé de la voie verte est prolongé sur la rive droite jusqu'à Saint-Genis, et fait partie des mesures du premier projet d'agglomération. En 2011, une charte d'aménagement est développée pour guider la conception des 22 km de la Voie verte d'agglomération (VVA). Dans le cadre du projet d'agglomération de la deuxième génération (2012), de nouveaux segments radiaux sont prévus telle la « Voie verte de Versoix à Bernex » (20 km, VVVB). Ils seront repris par le Plan directeur cantonal 2030 sous l'appellation réductrice de liaisons structurantes de mobilité douce.

Selon les différents acteurs impliqués, le passage à l'acte souffre de nombreux handicaps. On constate notamment que plusieurs segments sont rétrogradés à la fonction de pistes cyclables comme dans le cas de Bernex ou de Vernier. La voie verte Annemasse-Eaux-Vives est quant à elle inaugurée, mais les dilatations prévues initialement n'auront pas été réalisées par les communes qui n'ont pas été clairement impliquées dans le processus. Les équipements publics qui devaient s'ouvrir sur la voie verte

sont fraîchement clôturés. Le projet a d'abord été pensé comme un projet de compensation écologique et de mobilité dans la linéarité. Le Canton n'a pas assumé le suivi du projet, laissant le CEVA réaliser ses ouvrages techniques peu avants sur l'ensemble du parcours (voir ci-contre).

La situation en ville de Genève est contrastée, on s'interroge toujours sur la manière de résoudre certains franchissements topographiques comme celui du Bois-de-la-Bâtie. Pendant ce temps, le tronçon qui borde les voies couvertes de Saint-Jean entre la rue des Délices et le chemin des Sports, fait le bonheur de nombreux cyclistes. L'élargissement du pont ferroviaire de la Jonction, le désormais mal nommé Pont Belvédère est finalisé, mais privilégie la mobilité au détriment d'une appropriation par les promeneurs qui souhaitent jouir de ce point de vue exceptionnel.

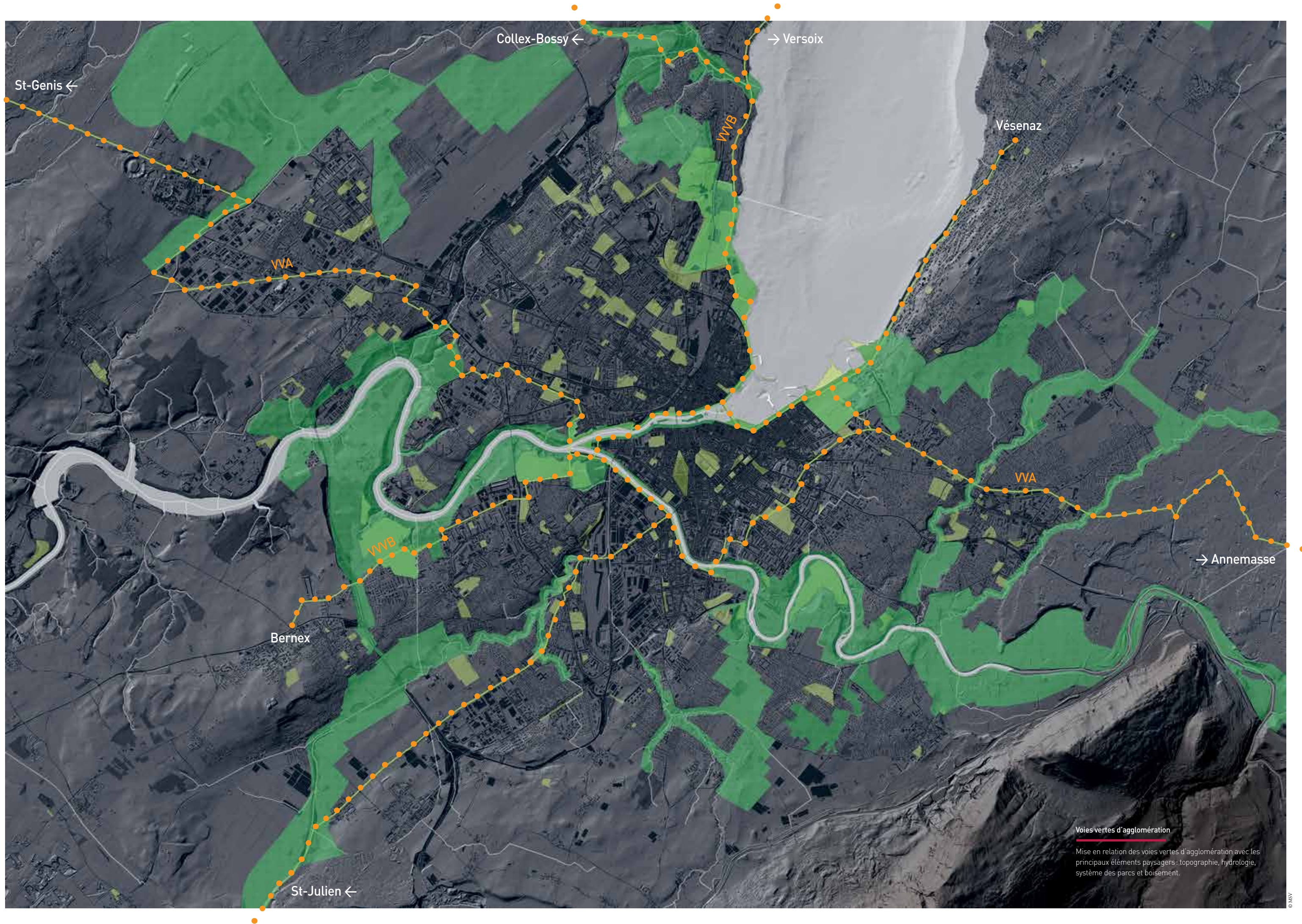
Les agglomérations à forte densité ont besoin d'un réseau de mobilité douce continu et d'espaces ouverts attrayants pour la vie des habitants. À l'aune de ce constat, il semble décisif que le Canton ne se contente plus seulement de planifier, mais qu'il porte véritablement ces projets

à l'image des gares CEVA qui disposent d'une cellule dédiée au sein de l'Office de l'urbanisme. La qualité de ces espaces réside dans le dépassement des seuls aspects fonctionnels, dans des conceptions paysagères capables de résister aux multiples contraintes et dans la volonté de créer un authentique maillage d'espace public. □

« La notion de voie verte s'est propagée dans le sillage du Projet CEVA avec la formidable opportunité représentée par la libération de l'ancienne voie ferrée Eaux-Vives/Annemasse. »



La voie verte d'agglomération VVA
Récemment inaugurée, elle relie les Eaux-Vives à Annemasse.



Voies vertes d'agglomération

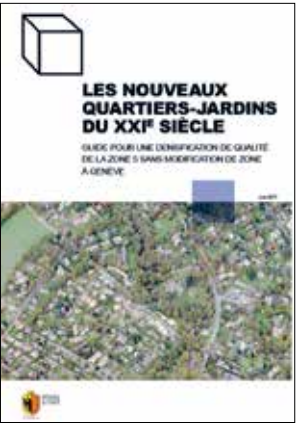
Mise en relation des voies vertes d'agglomération avec les principaux éléments paysagers : topographie, hydrologie, système des parcs et boisement.

Appartements de la résidence Pierre-Longue à Lancy, Genève.
Avec les nouvelles densités autorisées, la zone villa se rapproche potentiellement de la zone 4 A ou B dédiée aux grandes maisons d'habitation et comportant plusieurs logements.

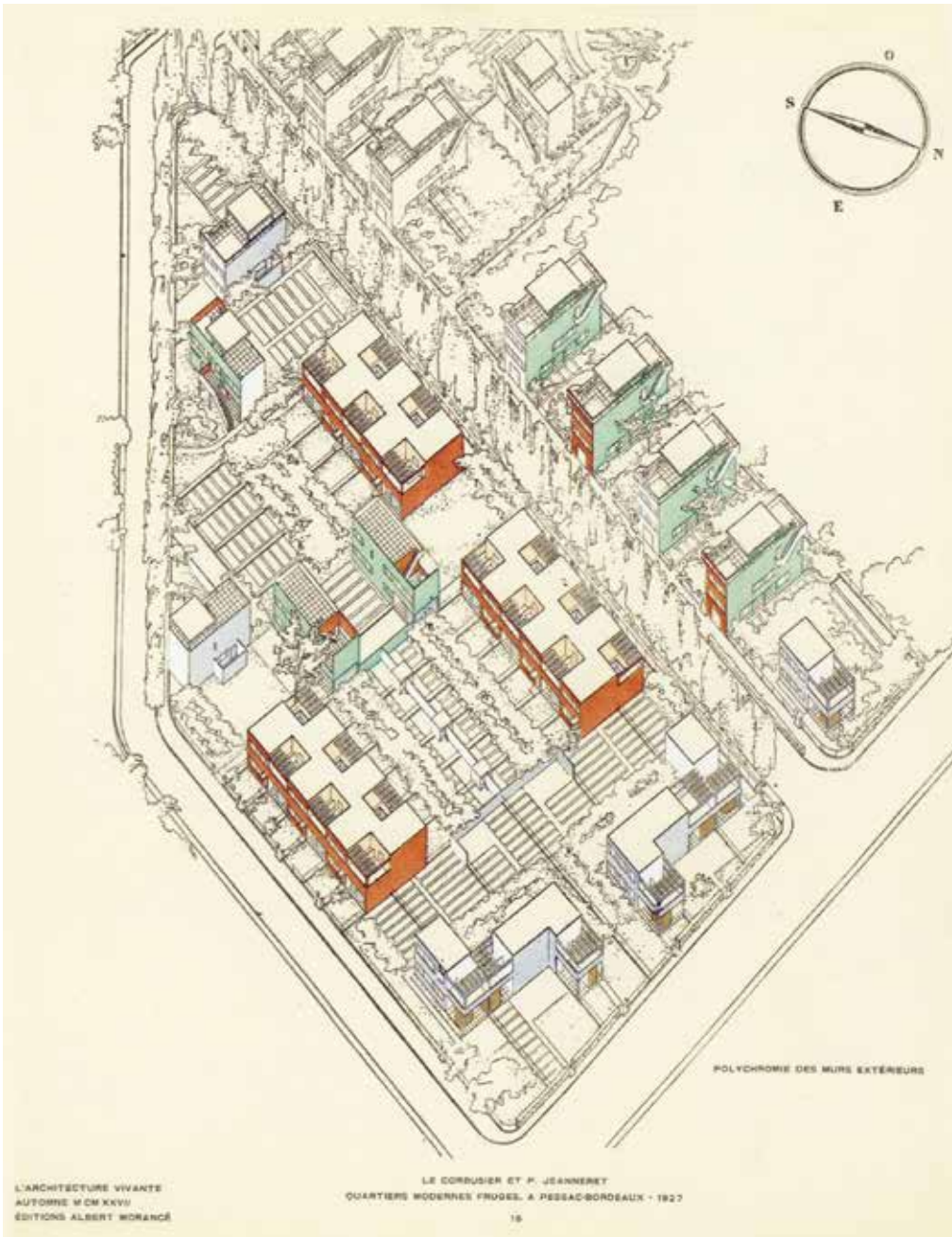
Cité-jardin ouvrière à Pessac, Bordeaux, France.
Sept types de maisons : zig-zag, quinconce, gratte-ciel, arcade, maisons isolée et jumelles. Le Corbusier et Pierre Jeanneret, arch., 1924-26.

Les nouveaux quartiers-jardins du XXI^e siècle

Élaboré par Christophe Joud (arch.) et Bruno Marchand (prof. EPFL), ce guide pour une densification de qualité de la zone 5 a été édité par l'Office de l'urbanisme en 2017.



© C. KOBLER



La modification de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI) adoptée en 2012 n'a pas tardé à produire d'effets et on peut d'ores et déjà constater que les densités supérieures à 0.4 ne sont pas exceptionnelles. En réponse au désarroi des communes face au besoin d'infrastructures induit, le Canton s'est saisi du sujet et tente, à travers un guide – les nouveaux quartiers jardins du XXI^e siècle –, de combler le déficit de vision urbanistique de la zone villa.

4. Zone villa
Quel avenir ?

Christophe Kobler

Si ce guide¹ risque de décevoir, c'est qu'il s'inscrit dans le cadre restreint de la zone villa. Dans cette zone, seul le contrôle de la conformité à la LCI fait office de règle d'aménagement. À tort ou à raison il n'y a jamais eu, jusqu'à maintenant, de volonté de développer de véritables quartiers ou cités jardins avec des équipements collectifs et des espaces publics hiérarchisés comme l'avait prévu l'urbaniste Maurice Braillard dans les années 1930 avec ses colonies d'habitations ou Le Corbusier avec la cité ouvrière de Pessac (voir ci-contre). Au contraire, on a produit, dès les années 1940, des lotissements minimisant les dessertes publiques – des chemins privés souvent en impasse –, ponctués par des villas régies par les mêmes règles sur l'ensemble du canton.

Le guide rédigé par le Canton soulève plus particulièrement deux remarques. La première concerne la création d'un nouvel Indice de verdure (IVER). Après les indices de densité et de chaleur, ce nouvel indicateur permet d'évaluer les projets vertueux qui minimisent l'imperméabilisation des sols et la surcharge des réseaux d'eaux. Or, plutôt que de privilégier une diversité typologique, cet indicateur risque de limiter les solutions. L'habitat en tapis ou à patio n'est pas favorisé, alors que des ouvrages de rétention d'eau en toiture peuvent résoudre les problèmes induits. La deuxième remarque concerne le Plan directeur communal qui devrait permettre de définir de nouvelles règles selon les secteurs. Le Plan directeur communal n'étant pas imposable aux tiers, il semble illusoire d'imposer des règles qualitatives dans des secteurs dominés par la propriété privée.

Au vu de l'importance de la zone villa dans le canton de Genève – 40% environ de la zone à bâtir – il semble légitime d'interroger son potentiel de diversification et de mutation. On pourrait par exemple envisager d'en modifier les règles de construction : permettre de modifier les rapports aux limites des

constructions, définir des retraits ou des alignements sur rue. On pourrait aussi transformer la zone 5 ordinaire en zone 5 de développement pour avoir la possibilité d'y prévoir des cessions au domaine public et mutualiser les stationnements. Au vu des densités importantes de la nouvelle loi (0,48 à 0,6 d'IUS), faudrait-il faire glisser certains secteurs de la zone villa en zone 4A pour répondre aux enjeux de diversification de l'habitat groupé énoncés par le Plan directeur cantonal ?

La Commission reviendra certainement sur les nouvelles pratiques induites par ce guide. Elle aura aussi à cœur d'approfondir le devenir de la zone villa – avec ou sans modification de zone – dans de futures chroniques d'Interface.

¹ [_etat.geneve.ch/geodata/SIAMEN/Publications/Densification_Zone5_guide_web.pdf](http://etat.geneve.ch/geodata/SIAMEN/Publications/Densification_Zone5_guide_web.pdf)

Modification LCI

L'indice d'utilisation du sol (IUS) est passé de 0.20 à 0.25 voir 0.48 sous certaines conditions (construction contiguë, bonus énergétique, etc.)

Le passage à un IUS de 0,5 voir de 0,6 est réservé aux parcelles de plus de 5000 m².

Le modèle actuel repose sur une approche de l'urbain valorisant ce qui est nouveau et non l'existant (les quartiers, les modes de vie, les habitants, les fonctions et réseaux techniques...). Face aux grands projets qui consistent à créer des quartiers ex-nihilo, souvent à renfort d'architectes médiatisés n'y a-t-il pas d'alternative ?

5. Culture du projet

Transformer, réinterpréter, dialoguer avec l'existant

Béatrice Manzoni

L'espace au sein duquel nous habiterons ces prochaines décennies est déjà passablement construit. Tous les territoires destinés à être densifiés ne sont pas homogènes, mais en constante mutation et pétris de mixité. C'est le cas du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), mais aussi d'autres secteurs de renouvellement urbain identifiés par le Plan directeur cantonal. Face à ces défis à venir, la posture éthique du réemploi prônée par l'urbaniste Paola Vigano nous semble particulièrement stimulante. Elle nous conduit à considérer les territoires urbanisés comme de véritables réservoirs d'énergie grise, à partir desquels il s'agit d'envisager l'existant comme une ressource à transformer, modifier, prolonger, intensifier, plutôt que d'envisager la table rase.

A Genève, la transformation d'anciennes friches urbaines a connu un certain succès, même s'il faut constater son affaiblissement aujourd'hui. On assiste, en effet dans les années 1980, à l'éclosion du mouvement architectural et urbanistique de la rénovation douce mis en œuvre dans le quartier des Grottes, puis avec les projets de l'Îlot 13 ou des Bains des Pâquis. Plus récemment, l'étude *Genève la nuit, stratégie de la vie nocturne culturelle et festive*¹, tente de retrouver des marges de manœuvre au sein des planifications en cours en posant le principe du recyclage, et d'une mise en œuvre collaborative avec les futurs acteurs des lieux. L'architecte Patrick Bouchain à qui l'on doit de nombreuses fabriques culturelles voit lui aussi l'intérêt de « faire autrement et moins cher ». Il s'en explique : « Je suis contre la table rase. Pas pour tout garder sous prétexte que le passé est indispensable, mais pour le transformer et faire qu'il devienne contemporain. »²

« Je suis contre la table rase. Pas pour tout garder sous prétexte que le passé est indispensable, mais pour le transformer et faire qu'il devienne contemporain. »

Patrick Bouchain, architecte

Les villes mélangent dans le même espace des paysages, des histoires, des architectures, des diversités sociales, économiques et culturelles. La qualité de la ville ne se décrète pas. Elle s'invente de cas en cas, avec une attention soutenue pour chaque situation et chaque lieu. Pour l'inventeur du Plan-guide de l'île de Nantes, Alexandre Chemetoff : « *Le projet est à la fois un acte culturel et technique, un engagement !* » Un projet ne devrait pas être impersonnel, il concrétise une idée de ville, les objectifs et les exigences d'une collectivité, la singularité de chaque lieu. Qu'il s'agisse de végétation, de sols, de construction, de patrimoine, ou d'usages, l'existant est la structure préalable de tout projet urbain. Fondée sur l'observation savante, la démarche se situe dans un dialogue permanent entre d'une part, les forces et les potentialités de l'existant et, d'autre part, la nécessité de création d'un nouveau contexte et de nouveaux usages.

Partir des ressources urbaines latentes du site plutôt que d'un programme défini à priori, renverse la manière de concevoir la ville et l'architecture : en dialogue plutôt qu'en rupture. Cette stratégie permet de retrouver une certaine agilité face aux normes et à la production d'objets génériques. Le projet urbain s'embraye plus vite et devient immédiatement tangible et concret. En recyclant d'anciennes structures on active la vie locale, ce qui donne plus facilement du sens au projet en cours pour des acteurs demandeurs de partage et de proximité. Et, en toute logique, de nouvelles formes de sociabilité, de créativité et de mixité d'usages alimentent à leur tour le projet urbain en cours d'élaboration. Une manière aussi de faire de la participation en acte et toujours du sur mesure !!! □

1_ Genève la nuit, stratégie de la vie nocturne culturelle et festive, 2017 B. Manzoni, L. Matthey, R. Pieroni, N. Merle et O. Magnenat ; UNIGE.

2_ Une architecture humaniste et libertaire, D. Birck, P. Bouchain ; Radio France Internationale ; 26 juin 2017.



Évolutions de la ville
XIX^e : en noir
XX^e : 1935 et 1959 en rouge,
1990 en jaune orangé.

L'Atlas du territoire genevois devrait être réactualisé puisqu'il a bientôt trente ans !

La ville sur la ville
Plaidoyer pour un processus de réemploi et de la transformation.

Concours pour la transformation d'une ancienne friche militaire, quartier Flaminio, Rome.

CO Renard-Balexert
Nouveau Cycle d'orientation
sur le site de Balexert

Le projet propose un bâtiment compact de forme rayonnante situé au nord de la parcelle. Il permet l'implantation des logements au sud en extension du quartier voisin, ainsi que l'aménagement d'un grand Parc des écoles à l'est. Le bâtiment organise tous les espaces d'enseignement et de sport autour d'un patio central, avec des parcours optimisés et des ouvertures diversifiées sur le paysage. Cette multi-orientation renforce l'ancrage du Cycle comme un organe vivant qui irradie au centre du quartier.

Lors de son assemblée générale du 12 avril, la SIA section Genève a décerné ses distinctions.

Distinctions SIA 2018

La démarche des maîtres d'ouvrage à l'honneur

Luciano Zanini



© A. BARAKAT

Si la distinction prime un objet d'architecture, c'est surtout la démarche des maîtres d'ouvrage qui a permis la réalisation de ces projets de qualité que la SIA souhaite mettre en avant.

Les projets examinés étaient issus d'un appel à candidature ouvert à l'ensemble de nos membres, auxquels se sont ajoutés tous les bâtiments qui ont fait l'objet de visites organisées par nos différents groupes professionnels. Ainsi, ce n'étaient pas moins d'une trentaine de réalisations, toutes situées dans le canton de Genève, qui ont participé à la sélection.

Chaque candidature a été analysée dans le détail et visitée. Au terme de plusieurs séances de délibération, la sélection des distinctions 2018 a été faite sur la base de ces cinq critères :

- l'intégration dans le site ;
- la qualité des espaces et la typologie ;
- l'inventivité ;
- l'innovation ;
- le développement durable.

→ Logements et crèche à Chêne-Bougeries
Route Jean-Jacques Rigaud
1224 Chêne-Bougeries

Maître d'ouvrage
Codha, Coopérative d'habitat associatif

Architecte
Bonhôte Zapata architectes sa

Ingénieur Civil
BG Ingénieurs Conseils sa

↑ La halle des Sablières
Rue des Sablières 1
1242 Satigny

Maître d'ouvrage
SI Sablières sa

Architecte
VVR Architectes sa

Ingénieur civil
B+S Ingénieurs Conseils sa



© J. MARBURG



© MEYER ARCHITECTES



© A. BARAKAT

← La maison Dumont
Rue Etienne-Dumont 12
1204 Genève

Maître d'ouvrage
Nest Living Concept

Architecte
Philippe Meyer

Ingénieur Civil
ESM Ingénierie sa

↑ Le ponton du jet d'eau
Quai Gustave-Ador
1207 Genève

Maître d'ouvrage
Association HAU
Handicap Architecture Urbanisme

Architecte
MIDarchitecture Sàrl

Ingénieur civil
Ingéni sa

Genève en projets Réalisations futures issues de concours SIA

Les Journées culturelles SIA 2018 viennent de s'achever au Pavillon Sicli. Entre le 9 et le 17 Juin, et simultanément avec les visites organisées dans toute la Suisse, la SIA section Genève y a réuni les lauréats des derniers concours SIA non réalisés pour une exposition sur la Genève de demain, en mettant l'accent sur l'importance culturelle des concours.

Les agendas de cette manifestation et de la sortie d'Interface ne coïncidaient malheureusement pas. Cependant, la thématique des concours sera développée dans le numéro d'automne d'Interface. Il sera alors le temps de revenir sur l'exposition et toutes les manifestations ou encore les animations destinées au jeune public organisées durant ces journées. □



Groupe de travail des Journées culturelles 2018

Groupe professionnel des architectes _GPA
Antoinette Schaer, Didier Collin, Renaud Pidoux,
Laurent de Wursterberger

Groupe professionnel des ingénieurs _GPI
Jérémie Crisinel

Groupement professionnel environnement _GPE
Benoît Dubesset

Journées SIA Suisse
Matteo Gandolfi

Réseau femmes SIA
Namira Raki, Pauline Lavisse, Alber Perez Garcia



Depuis 1912 les géomètres désireux d'obtenir le brevet fédéral doivent faire reconnaître leur formation de base et spécifique auprès d'une commission fédérale directement nommée par le Conseil fédéral.

AGG La formation des géomètres s'étoffe et se rapproche du bout du lac

Frédéric Wasser

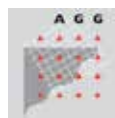
Cette formation a toujours été proposée par les deux grandes écoles polytechniques de Lausanne et Zurich, mais depuis une dizaine d'années, une voie parallèle s'est ouverte et offre désormais la possibilité d'effectuer cette formation – jusqu'au niveau du Master – dans les Hautes écoles spécialisées (HES). Initialement dispensé à Lausanne, le Master en ingénierie du territoire (MIT) va changer de nom et se réformer dès la rentrée 2019 en s'adaptant aux exigences du métier. Cette année encore, cinq jeunes romands de la rentrée 2016 – dont un genevois – vont se voir décerner ce Master en ingénierie du territoire qui ouvre les portes du brevet fédéral.

Une formation complète en lien avec l'aménagement du territoire? Les géomètres se réforment et profitent de chaque occasion pour se positionner au plus près des préoccupations de notre société. C'est aussi une opportunité pour les jeunes de s'orienter vers un métier varié et essentiel au développement de notre région.

Formation continue – qui dit mieux?

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la profession des géomètres, brevetés et inscrits au registre, a renforcé ses contrôles sur la formation continue obligatoire de tous les géomètres en activité. Ainsi, chacun d'entre nous devra pouvoir justifier d'une formation continue dans l'un des quatre thèmes de notre activité – Mensuration officielle, Géomatique, Aménagement du territoire et Gestion d'entreprise –, soit au minimum deux jours par année.

Voilà une excellente occasion qui nous est offerte pour alimenter les sujets de formation, étoffer nos connaissances et nos compétences. Nous devons continuellement rester dynamiques et proposer nos services pour promulguer nos conseils dans un cadre et une activité professionnelle toujours plus complexe, spécifique et interdisciplinaire. Ainsi, un géomètre à l'âge de la retraite aura passé l'équivalent de dix ans en formation. Cinq ans en formation de base master (300 crédits) + cinq ans en formation continue (deux jours/an pendant trente ans = 300 crédits)! Qui dit mieux? □



Le dépôt des candidatures pour la quatrième édition de la DRA 2018 a connu un véritable succès. L'enregistrement de 313 candidatures dans les délais constitue un nouveau record pour une Distinction romande d'architecture.

DRA4 Les nominés bientôt dévoilés

Nicola Regusci

Le premier tour du jury a eu lieu les 19 et 20 février. Les membres du jury ont procédé au visionnement de l'ensemble des dossiers de candidatures, accrochés dans la salle « petit dôme et workshop » du Pavillon Sicli. A l'issue de ce premier tour, le jury a sélectionné 26 projets qui méritaient, selon lui, une visite sur place en vue de la deuxième étape de sélection. La qualité architecturale, l'intérêt du programme et le rapport avec le contexte ont été les principaux critères d'évaluation du jury. Relativement bien diversifiée et répartie, la sélection affirme une prise de position très engagée du jury.

Le deuxième tour du jury s'est déroulé du 9 au 11 avril. Les membres du jury ont visité l'ensemble des 26 projets sélectionnés sans la présence des auteurs. Les projets nominés seront dévoilés avant cet été tandis que les projets lauréats feront l'objet d'un autre type de diffusion.

Comme déjà annoncé lors de son lancement, la conception, le design et une partie de la réalisation de la diffusion et de l'exposition des projets lauréats sont développés en collaboration avec la Haute école d'art et de design (HEAD), la Haute école du paysage, de l'ingénierie et d'architecture (HEPIA). Actuellement les responsables des Hautes écoles ainsi que les étudiants

concernés travaillent sur les prototypes des supports de l'exposition itinérante de la DRA4. L'idée de base est de pouvoir montrer chaque projet dans sa totalité; pas seulement sur un simple support papier mais aussi par le biais de maquettes, vidéos, photographies et textes. D'autre part, nous mettons aussi en place d'autres moyens spécifiques de diffusion pour la DRA4 qui, comme nous le souhaitons, aura un fort impact visuel auprès du grand public. Ces supports de diffusion seront dévoilés au fur et à mesure que la date de la remise des distinctions s'approche. □

Calendrier DRA4

Samedi 29 septembre 2018
Cérémonie de remise des distinctions de la DRA 2018

Octobre 2018 – Mars 2019
Exposition itinérante en Suisse

Avril – Septembre 2019
Exposition itinérante en Europe

D
A
R
III

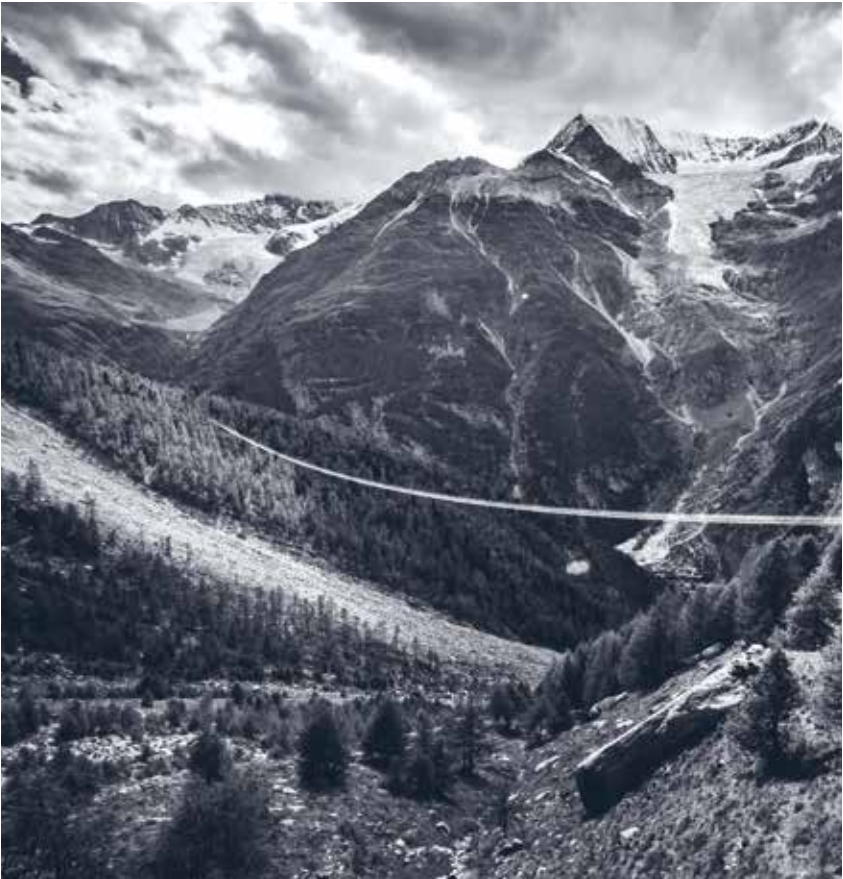
Distinction romande d'architecture 2018



Premier tour du jury de la DRA4 au Pavillon Sicli en février 2018.

Faces
Retour
sur un retour

Philippe Meier



L'été 1985 marqua d'une pierre blanche la genèse d'une aventure culturelle et architecturale. C'est à cette époque que débuta la diffusion très confidentielle du numéro zéro de la revue *Faces*.

Le premier opus, tiré sur un papier non couché et imitant le support des quotidiens, devient le premier «journal d'architectures» paraissant sous la houlette de l'Ecole d'architecture (EAUG). Dirigé par Carlos Lopez et Giairo Daghini, son format atypique, son tirage noir et blanc – pour des questions de budget – et ses auteurs de renommée mondiale (Herman Hertzberger, Bruno Reichlin, Jacques Gubler, Vittorio Gregotti) annoncent déjà une ligne éditoriale de haute ambition qui ne sera jamais remise en question. Le graphisme se précise et se formalise dès le deuxième numéro sous la conduite de Pierre Lipschutz. En 1989, la rédaction est renforcée par les arrivées de Martin Steinmann, Inès Lamunière, Patrick Devanthery et d'autres critiques ou historiens d'art et d'architecture.

Revue phare de la scène architecturale suisse, très appréciée au-delà des frontières helvétiques, elle peine à conserver un rythme de parution au tournant du siècle, mais sans disparaître complètement. Et c'est bien là la marque de son ancrage au sein de la culture locale, car la persévérance de ses divers directeurs de publication en a permis la survie pendant ces trois décennies. Après avoir tenté de changer de format et de graphisme, le numéro 73 revient aujourd'hui dans sa livrée d'origine, sobre et élégante. Dans un univers de presse écrite qui, à l'image du numérique, se cherche des repères, le parti pris d'un retour au tout noir et blanc est un pari assumé et, tout compte fait, très contemporain.

L'essentiel de ce qui a fait la substance de la revue est à nouveau sur nos tables. On y retrouve un habile mélange entre textes critiques sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage, ainsi que des présentations d'ouvrages, inscrits dans la rubrique «Repérages». À travers ces quelques pages, sans tomber dans l'actualité immédiate, la rédaction¹ cherche à mettre en lumière quelques projets récents dans une approche où le texte qui l'accompagne prend autant d'importance que l'objet lui-même. Ce numéro thématique, *Connect*, parcourt le territoire en relief de nos contrées pour saisir les contours de la notion d'infrastructure profondément ancrée dans notre histoire. Une vision instruite du territoire et de l'urbain qui augure d'une belle renaissance pour un des piliers de notre culture nationale où l'architecture valait bien un journal². □

1_ Comité: Paolo Amaldi (réd. en chef), Nicolas Bassand, Adrien Besson, Philippe Meyer (dir. publ.), Denis Pernet et Cyrille Simonet.

2_ C'est à l'occasion du numéro 52, à l'été 2003, que le sous-titre de la revue, *Journal d'architecture*, perd le «s» d'origine, voulu par Carlos Lopez, qui en signalait la pluralité du domaine.



FACES
Journal d'architecture
Numéro 73, 2018

72 pages, broché
24,5 x 32,5 cm
© Faces, Editions Infolio

ISBN 9782884747882

De la philanthropie au partenariat privé-public, l'Office du patrimoine et des sites (OPS) propose une réflexion documentée sur ces citoyens dont la générosité bénéficie à la société civile. C'est de patrimoine architectural qu'il est question dans la publication *Patrimoine et architecture*, qui publie les actes du Colloque tenu sur ce thème à Genève en mars 2015.

Patrimoine et architecture
Philanthropie et patrimoine bâti

Marie-Christophe Ruata-Arn



Villa Rigot, donnée en 1942 à l'Université par John D. Rockefeller

Architectes, historiens de l'architecture et journalistes exposent, sous forme d'articles de fond, de description de projets choisis – la rénovation du Cinéma Bio à Carouge –, ou de narration circonstanciée – le legs du Parc Barton ou celui de la maison Frontenex-Saladin à la Confédération –, les liens existants entre philanthropie et patrimoine bâti. Une table ronde réunissant des décideurs genevois et suisses en matière de patrimoine traite par ailleurs des enjeux à venir: restauration ou valorisation de cet héritage par les collectivités publiques. Le cahier se conclut par un recensement architectural et diachronique des oeuvres philanthropiques dont bénéficie le canton de Genève. Du XV^e au XX^e, la liste des bâtiments, espaces publics et monuments, étonne tant par le nombre, que par la diversité des lieux.

Outre son intérêt documentaire, cet ouvrage est riche d'une question fondamentale: se demander quel rapport se tisse au fond entre donateur et bénéficiaire. S'agit-il là de générosité pure sans attente de retour? Ou des «marques de reconnaissance» sont-elles souhaitées? Mais alors sous quelle forme?

Dans son article, l'historien de l'architecture David Ripoll dresse le portrait de quelques mécènes déboutés et décrit la complexité des relations existant entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent: les aléas de la Famille Rath et du musée du même nom, lors de la révolution radicale de 1846; ou encore les conditions exceptionnelles qui accompagnent le legs – exceptionnel lui aussi – du duc de Brunswick. La question du rapport privé-public ou, pour citer la journaliste Joëlle Kuntz: «comme le désir privé rencontre l'intérêt public et vice-versa» se noue très vite en Occident où, l'auteure le rappelle, la figure du mécène réfère au personnage de Caius Maecenas, protecteur des arts dans la Rome antique. Il faut

pourtant attendre la fin des années 1980 pour que le contrat de partenariat privé-public (PPP) se développe.

A Genève, on doit notamment au PPP la préservation du «Cinéma Le Paris», devenu «Auditorium Arditi», ou le remplacement de la passerelle sur l'Arve, un ouvrage d'ingénierie posé par l'armée en 1952. Rebaptisée «Pont Wilsdorf» en 2012, la nouvelle passerelle a immédiatement été identifiée dans le grand public comme le «pont Rolex»; une dénomination somme toute juste, mais qui ouvre à elle seule toutes les questions induites par un dispositif privé-public.

Le cahier instruit aussi sur les difficultés que fondations, privés et collectivités publiques rencontrent pour entretenir ces legs. L'exemple bâlois de la Fondation créée par le mécène Christoph Merian en 1886 et décrite dans un article par l'historien et directeur actuel de la fondation Beat von Wartburg est, à cet égard, emblématique: l'ensemble de bâtiments et d'espaces naturels qui accueille notamment le centre «Pro Specie rara» dédié à la sauvegarde des plantes historiques, étant coûteux à l'entretien et l'équilibre des comptes délicat.

A Genève, comme le souligne Sabine Nemeč-Piguet (directrice de l'OPS) dans la table ronde, ce sont les budgets nécessaires pour restaurer ou simplement entretenir des maisons de maîtres reçues en donation par le Canton, qui font débat au niveau du parlement. Ainsi, loin de se contenter de brosser un tableau angélique de la philanthropie immobilière, les actes de ce Colloque proposent une réflexion bienvenue quant à l'empreinte, durable, que le mécénat, le legs ou la donation, qui procèdent finalement plus du processus que de l'action ponctuelle, laissent ou laisseront dans l'espace public et politique de notre cité. □



Philanthropie et patrimoine bâti
Patrimoine et architecture,
Cahier n.23, 2017

104 pages, broché
21x27 cm
© OPS, Editions Infolio

ISBN 9782884743938

pavillon
Sicli

L'exposition produite par l'Académie d'architecture de Mendrisio (Université de la Suisse italienne) et organisée par Franz Graf et Francesca Albani, propose un parcours à travers différentes architectures d'Angelo Mangiarotti, un designer, architecte et sculpteur qui a profondément marqué le panorama culturel de l'après-guerre.

Angelo Mangiarotti
La tectonique
de l'Assemblage

Inaugurée à l'Académie d'architecture de Mendrisio le 17 septembre 2015, puis présentée en 2016 à la Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW) et en 2017 par l'Architekturforum à Zürich, cette exposition met en lumière l'œuvre d'un concepteur-constructeur qui a abordé différentes thématiques, telles que la résidence bourgeoise, les lieux de travail, ou encore les espaces d'exposition.

Son approche critique et spéculative, tournée vers la recherche d'un langage architectural qui n'est pas nécessairement lié à la fonction, tire sa force et son originalité de la tectonique de l'assemblage, tout en tissant des dialogues réels (ou figurés) avec des personnalités telles que Konrad Wachsmann, Fritz Haller, Max Bill et Jean Prouvé. Sa recherche architecturale, menée de manière individuelle – voire par moments solitaire –, est caractérisée par la même attention et par la même approche que celles dont il fait preuve à l'égard des objets de production industrielle, c'est-à-dire par la recherche de formes sobres et élémentaires, capables de dépasser les différences d'échelle, de fonction et de matériaux.

Cette exposition est organisée par la Maison de l'architecture
Plus d'infos sur www.ma-ge.ch



MA

ANGELO MANGIAROTTI
1^{er} au 16 septembre

Vernissage le vendredi 31 août
Pavillon Sicli
Rte des Acacias 45, Genève

Journées du patrimoine
1^{er} et 2 septembre
Les conférences du samedi se dérouleront à Sicli. A cette occasion, une « nocturne » est prévue le samedi + entrée libre le samedi et le dimanche.



© STUDIO MANGIAROTTI



- 1_Siège social de Snaidero, à Majano, Italie (1970).
- 2_Tavolo eccentrico, Agape (1971).
- 3_Eglise Mater Misericordiae à Baranzate, Italie (1958). En collaboration avec Aldo Favini et Bruno Morassutti.



PAULO MENDES DA ROCHA + L'ARCHITECTURE MODERNE AU BRÉSIL
24 mai au 1^{er} juillet 2018
Pavillon Sicli, Genève

MA

La Maison de l'architecture propose une plongée dans la pensée architecturale Paulo Mendes da Rocha (Pritzker 2006; Lion d'or Venise 2016; Royal Gold Medal for architecture en 2017). L'architecte brésilien voue un attachement particulier aux lignes épurées, aux matériaux simples et à une architecture responsable. Son oeuvre est présentée dans le grand dôme, au travers de croquis, maquettes, meubles et documentaires.

Dans la salle annexe, l'exposition « L'architecture moderne au Brésil », permet de situer le travail de Paulo Mendes da Rocha dans son contexte historique: le courant moderniste brésilien.

Conférence de Paulo Mendes da Rocha
Jeudi 28 juin à 18h30
Suivi de la projection du film *Tudo é projecto / It's all a plan*, réalisé par sa fille Joana Mendes da Rocha.

Cette exposition est organisée par la Maison de l'architecture en partenariat avec les Archives de la construction moderne (ACM) et l'EPFL.

Journal réalisé par la Commission promotion et communication de la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève [FAI]

COMMISSION PROMOTION ET COMMUNICATION

Patrice Bezos, Pierre-Yves Heimberg,
Frank Herbert, Bénédicte Montant,
Raphaël Nussbaumer, Nicolas Rist,
Daniel Starrenberger, Jean-Pierre Stefani,
Marie-Christophe Ruata-Arn et Antoine Bellwald.

RÉDACTION

Christophe Beusch, Patrice Bezos, Philippe Burri,
CLR Arch., Nadine Couderq, Christophe Kobler,
Béatrice Manzoni, Philippe Meier, Bénédicte
Montant, Nicola Regusci, Marie-Christophe
Ruata-Arn, Frédéric Wasser et Luciano Zanini.

ICONOGRAPHIE

ACM, Christine Amsler, Archigraphie, Adrien Barakat,
Christophe Beusch, CLR Architectes, DALE, Valentin
Flaureau, Christophe Kobler, Johannes Marburg,
Studio Mangiarotti, Béatrice Manzoni, MSV,
Michel Nemec, Thierry Parel et Baptiste Schmidig.

RÉALISATION

Marie-Christophe Ruata-Arn et Antoine Bellwald
Mise en page : Le Bocal
Impression : Imprimerie Coprint, Genève
Interface n° 27, 4 juin 2018, 2'300 ex.

ÉDITION

FAI – Fédération des associations
d'architectes et d'ingénieurs de Genève
CP 5278 – CH 1211 Genève 11
Téléphone : 058 715 34 02
Email : interface@fai-ge.ch
Site internet : www.fai-ge.ch

CONSEIL DE LA FAI

Nadine Couderq, géomètre AGG [présidente]
Philippe Meier, architecte FAS (vice-président)
Patrice Bezos, architecte AGA (past-président)
Michel Grosfillier, architecte AGA (trésorier)
Serge Serafin, architecte AGA
Christian Haller, géomètre AGG
Samule Dunant, géomètre AGG
Cédric Dubois, ingénieur AGI
Bastien Pellodi, ingénieur AGI
Myriame Adam-Bonnet, architecte FAS
Raphaël Nussbaumer, architecte FAS
Marcio Bichsel, ingénieur SIA
Didier Collin, achitecte SIA
Carlo Zumbino, architecte SIA
Dana Dordea, secrétaire permanente

COMMISSIONS

Concours et appels d'offres
Ecoles et formation
Partenaires professionnels
Aménagement et urbanisme
Promotion et communication

ASSOCIATIONS CONSTITUTIVES ET MEMBRES FAI

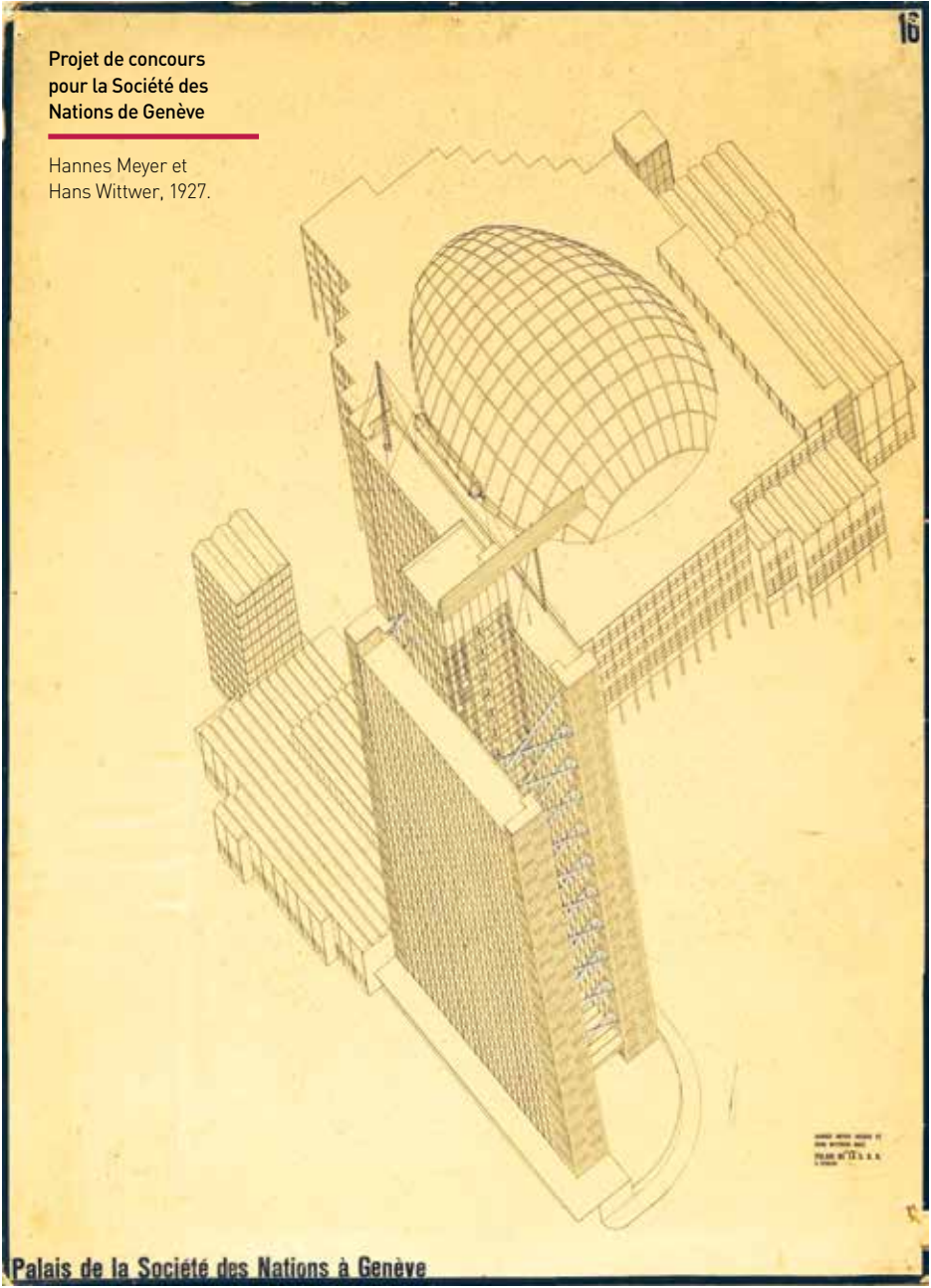
AGA _ Association genevoise d'architectes
AGG _ Association genevoise des géomètres
AGI _ Association genevoise des ingénieurs
FAS _ Fédération des architectes suisses
SIA _ Société suisse des ingénieurs et des architectes

ASSOCIATIONS, COMMISSIONS, ARCHIVES, NEWS
SUR LE SITE WEB DE LA FAI : WWW.FAI-GE.CH

fai Fédération des associations
d'architectes et d'ingénieurs de Genève

À VENIR

Au sommaire du prochain numéro d'Interface.



Dossier n° 28

Le concours d'architecture à Genève

Cadrage sur l'origine, le règlement, les potentiels et le futur de cet instrument au service de la qualité du bâti.

Interface n° 28 paraîtra en novembre 2018.



